

Votation du 24 septembre

Le **peuple suisse** a dit « NON » à la réforme de l'AVS, qui tendait notamment à repousser l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Cette réforme insidieuse allait de fait ouvrir la porte à une retraite à 67 ans.

Dans les faits, l'hypocrisie actuelle de certains milieux n'est plus acceptable. Ceux qui veulent repousser l'âge de la retraite sont les mêmes qui n'embauchent plus les chômeurs de plus de 50 ans.

Le peuple suisse a montré sa maturité et, comme par le passé, a refusé le démantèlement de l'assurance vieillesse.

A l'origine de l'AVS, le parti ouvrier et populaire demande instamment que la Constitution fédérale soit respectée. En effet, l'article 112. alinéa 2 let. stipule que « *les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée* ». Or, les rentes AVS, même pleines, ne permettent pas de subvenir aux besoins des travailleurs et travailleuses retraités.

Dans les années septante, le projet d'amélioration de l'AVS du POP avait été transformé par les chambres en prévoyance vieillesse reposant sur un principe de capitalisation (deuxième pilier). Or, comme annoncé il y a plus de trente ans, ce deuxième pilier pose, à l'heure actuelle, de nombreux problèmes. La flexibilisation du marché du travail et le chômage de masse empêche les travailleurs et travailleuses de cotiser au deuxième pilier. De plus, les taux de conversion n'ont cessé de diminuer ces dernières années.

Il est grand temps de fusionner une partie des fonds de prévoyance deuxième et premier pilier.

Au niveau cantonal, le report de la réforme de l'impôt des frontaliers, pour 400 voix, a permis aux régions industrielles d'avoir un moment de répit. Il s'agit dans l'intervalle de consolider les diverses péréquations et plus particulièrement de réaliser une circonscription fiscale unique.